

**Fiche de poste**  
**Conseiller Pédagogique Généraliste**  
**Circonscription Clamecy Val de Loire**

### Cadre d'emploi

Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique généraliste est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'inspecteur et dans un travail d'équipe élargie concourant à l'amélioration des apprentissages des élèves et par-delà du service public d'éducation.

### Objectifs

- Accompagner pédagogiquement les équipes d'école
- Concevoir et mener la formation initiale et continue des enseignants
- Mettre en œuvre la politique éducative

### Missions

Les missions du conseiller pédagogique généraliste s'organisent autour de 4 pôles :

- Formation
  - Accompagner les professeurs stagiaires, les néo-titulaires,
  - Assurer l'accompagnement pédagogique d'un enseignant ou d'une équipe d'école.
  - Développer la connaissance des programmes de l'école primaire auprès des équipes d'école.
  - Participer à la mise en œuvre des programmes d'animations pédagogiques.
  - Participer et contribuer à la formation continue.
- Animation
  - Participer et mettre en œuvre la réflexion pédagogique sur la circonscription.
  - Accompagner la mise en place des classes à effectifs réduits sur le REP de Cosne-sur-Loire et en effectuer le suivi.
  - Accompagner l'IEN au cours de réunions institutionnelles.
  - Représenter l'IEN au cours de réunions partenariales.
  - Participer aux conseils école/collège.
  - Aider au suivi des projets d'écoles.
- Gestion / Suivi
  - Renseigner les enquêtes ministérielles (APC, PPRE, LVE, Numérique ...).
  - Coordonner l'action du pôle ressource de circonscription.
  - Assurer le suivi du dossier « Instruction en famille ».
  - Organiser le suivi des conseils d'école.
- Recherche/production
  - Participer à la réflexion de l'équipe sur l'exploitation des indicateurs de la circonscription ;
  - Proposer des outils aux écoles pour faciliter la prise en compte des réformes de l'école primaire ;
  - Participer à la réflexion avec les RASED ;
  - Participer à l'élaboration de documents pédagogiques dans le cadre de groupes départementaux ;
  - Contribuer aux épreuves des examens ou concours (CAFIPEMF, CRPE).

## **Compétences pour occuper le poste**

Le conseiller pédagogique généraliste est un expert dont la compétence est reconnue par un examen professionnel et une expérience de terrain diversifiée. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Le conseiller pédagogique fait preuve :

- De capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative.
- De qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- D'aptitude à travailler en équipe (avec l'I.E.N., les autres conseillers pédagogiques, la coordonnatrice REP, les principaux de collège, les équipes d'écoles, les partenaires institutionnels et associatifs) permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.
- De capacité à s'inscrire dans une dynamique de recherche permanente d'informations.
- D'une volonté de poursuivre sa formation professionnelle.
- De compétences dans la maîtrise des outils numériques.
- La disponibilité et la mobilité.

## **Particularités du poste**

La mission du conseiller pédagogique comprendra un volet numérique. Il accompagnera les équipes pédagogiques des écoles dans la mise en œuvre de projets numériques.

## **Implantation**

Circonscription Clamecy Val de Loire 18 rue Jules Renard 58500 Clamecy

## **Conditions requises**

Poste ouvert à une enseignant (e) du premier degré titulaire d'un CAFIPEMF.

## **Caractéristiques**

La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Il est parfois appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant le soir et/ou le mercredi. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec divers programmes de travail départementaux.

Il sera amené à seconder l'IEN de circonscription dans ses missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation sur tous sujets.

*Pour plus d'informations, contacter Sophie FORT (03.86.27.16.14)*